

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THILOUZE

03 NOVEMBRE 2025

Sujets inscrits à l'ordre du jour

TOUR DE TABLE

I-APPROBATION RAPPORTS ANNUELS EAU ET ASSAINISSEMENT

- Assainissements collectifs
- Assainissements non collectifs
- Eau

II-SDIS

- Participation exceptionnelle au SDIS pour 2026

III-BATIMENT COMMUNAL

- Projet d'extension du local commercial et création logement accueil d'apprentis

IV- DEMANDE DETR 2026

- Projet d'aménagements piétonniers rue des lavandières

V- CREATION POSTE REDACTEUR

- Création poste permanent Rédacteur
- Ajout du cadre catégorie B à la délibération du Rifseep

VI- FINANCES

- Décision modificative provision

VII- VIE LOCALE

- Cérémonie du 11 novembre
- Modalités d'organisation du repas des Aînés du 11 novembre

VIII- QUESTIONS DIVERSES

- Point projet tyrolienne
- Projets du CMJ

Le trois novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 29 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 15

PRESENTS : M. LOIZON, M. BOURRY, Mme LAURENS, Mme MOTHEAU, M. CADOT, M. ABELS, M. GINER, M. JUZEAU, M. PIEDOUE, M. SAVATIER, Mme SEGRETAIN, M. TESSIER, Mme WARTEL-OUVRARD, Mme COGNEAU, Mme SEIGNEURIN

FORMANT la majorité des membres en exercice

ABSENTS : Mme FROIN, Mme LECOMTE, M. DELAY, Mme LAMY,

Madame SEGRETAIN a été élue secrétaire

TOUR DE TABLE

Intervenant	Sujet	Décision
M. LOIZON	/	
M. BOURRY	Projet nouveau portail et électrification nouvelle entrée, future commission voirie à prévoir avant fin de mandat, problèmes traversées de route, suite aux travaux de fibre	
Mme LAURENS		
Mme MOTHEAU	Obtention 2 ^{ème} fleur	
M. CADOT	Prochaines manifestations, 260 inscrits aux activités du SLT	
M. ABELS	Triangles signalisation pompiers à installer et portillon cimetière ferme mal, propose un portillon coulissant	
Mme COGNEAU		
M. DELAY	absent	
Mme FROIN	absente	
M. GINER	/	
M. JUZEAU	/	
Mme LAMY	absente	
Mme LECOMTE	absente	
M. PIEDOUE	/	
M. SAVATIER	Assister aux réunions du Sieil et Smictom	
Mme SEGRETAIN	/	
Mme SEIGNEURIN	/	
M. TESSIER	/	
Mme WARTEL-OUVRARD	Problème réseau Orange mobile	Orange déjà contacté va être relancé

0 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 1^{er} septembre 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2025,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de séance du 1^{er} septembre 2025 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces procès-verbaux avant leur adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de séance du 1^{er} septembre.

I-APPROBATION RAPPORTS ANNUELS EAU ET ASSAINISSEMENT

1- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif établi par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, destiné notamment à l'information des usagers.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- D'adopter le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

2. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif établi par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, destiné notamment à l'information des usagers.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- D'adopter le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

3. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable établi par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, destiné notamment à l'information des usagers.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- D'adopter le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable établi par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

II – CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE 2026 AU SDIS

Vu le CGCT et notamment l'article L1612-15, les articles L2321-1 à L2321-5, l'article 521-17, l'article 5217-2 et les articles L1424-1 et L1424-35;

Le Maire fait état des besoins budgétaires du SDIS ainsi que de la demande de financement supplémentaire et exceptionnel pour 2026, formulée par le Conseil d'Administration du SDIS. Le maire propose de rajouter au contingent 2026 cette contribution exceptionnelle de 6.20€ par habitant, afin de reconnaître et encourager l'engagement des volontaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte de rajouter au contingent 2026 une participation exceptionnelle à hauteur de 6.20€ par habitant.
- Souhaite que cette participation exceptionnelle contribue à la reconnaissance et à l'encouragement des volontaires.

III – PROJET AMENAGEMENT BATIMENT COMMUNAL RUE HONORE DE BALZAC

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Van Meer, locataire d'un bâtiment municipal rue Honoré de Balzac, actuellement exploitante d'un salon d'esthétique, a sollicité la mairie afin d'agrandir son espace professionnel.

Le Maire propose au Conseil, de réaliser un aménagement du bâtiment actuellement loué par Mme Van Meer en lui proposant une extension de son salon sur la totalité du rez-de-chaussée, avec revalorisation du loyer à hauteur de 630€ et d'aménager l'étage pour créer des logements dédiés à l'accueil d'apprentis.

Monsieur le Maire présente une estimation du chiffrage de ce projet :

Extension salon esthétique dans l'existant, soit 65 m2 au total	35 m2	50 000 € HT
Aménagement étage et escalier pour logement apprentis	60 m2	85 000 € HT
Reprise des façades	1	25 000 € HT
TOTAL		160 000 € HT

Soit un coût estimatif de 192 000€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- De valider le projet d'extension du local commercial qui portera la surface à 60 m² avec accès PMR et valide un montant de loyer à hauteur de 630 € mensuel.

Le Conseil propose d'intégrer à cette première tranche de travaux, les travaux préparatoires à l'aménagement de l'étage et la réhabilitation de la façade.

Une réflexion plus approfondie devra être menée avant d'engager les travaux à l'étage, en particulier, en établissant un diagnostic des besoins de logements d'apprentis auprès des artisans de la commune

IV –TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PIETONNIERS SECURITAIRES DES ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Dans le cadre de son engagement à assurer la sécurité des élèves et des usagers des voies publiques, la municipalité souhaite entreprendre des travaux de sécurisation des abords du groupe scolaire Honoré de Balzac. Ces travaux visent à créer un cheminement piéton par l'élargissement des trottoirs existants dans la rue des Lavandières, la création d'une continuité piétonne à ce jour inexistante et l'aménagement du carrefour avec la rue des marronniers.

Ce projet s'inscrit pleinement dans l'engagement de la municipalité pour sécuriser les déplacements, poursuivre la mise en accessibilité des cheminements en centre bourg, redonner une place aux mobilités douces dans l'espace public et améliorer le cadre de vie des habitants.

Monsieur le Maire présente le projet établi par le bureau de maîtrise d'œuvre BETA2i et le chiffrage estimatif des travaux. Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de ces demandes serait le suivant :

DEPENSES	H.T	RECETTES	
Travaux d'aménagement	73 124.00 €	Etat - DETR sollicitée 40 %	29 249.60 €
		Autofinancement 60 %	43 874.40 €
TOTAL	73 124.00 €	TOTAL	73 124.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le projet d'aménagement de la rue des Lavandières et du carrefour de la rue des Marronniers
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DETR) au titre de l'année 2026
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

V. CREATION POSTE REDACTEUR ET AJOUT CADRE MEPLOI CATEGORIE B DELIBERATION RIFSEEP

1.CREATION POSTE REDACTEUR

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-7° ;

Vu l'article L. 2122-19-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Monsieur le Maire, expose que compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude de la Promotion Interne dérogatoire au grade de Rédacteur 2025 d'un agent de la commune en date du 24 octobre 2025, par le Président du Centre de Gestion d'Indre et Loire, il convient de proposer la création d'un poste de Rédacteur, catégorie B à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- décide la création d'un poste de Rédacteur, catégorie B à temps complet, à compter du 01 décembre 2025 et de modifier le tableau des emplois,

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

2. AJOUT DU TABLEAU DES PLAFONDS DU RIFSEEP POUR LES EMPLOIS DE CATEGORIE B

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

Article 1er D'ajouter le tableau de répartition concernant le cadre d'emploi des rédacteurs, grade de catégorie B, aux modalités définies ci-dessus.

Article 2 D'autoriser Monsieur le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

VI. DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil des ajustements nécessaires à l'approvisionnement du compte 681, afin de constituer la provision obligatoire, suivant l'état fourni par la DGFIP.

Les écritures budgétaires de régularisation suivantes sont donc nécessaires :

FONCTIONNEMENT	article	dépenses	recettes
Divers Services extérieurs	618	-700	
Dotation aux provision dépréciation des actifs	681	+700	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les modifications de crédits proposées par Monsieur le Maire

VII. VIE LOCALE

Organisation cérémonie du 11/11/2025

Modalité organisation repas des ainés
 Bourse aux jouets 16/11,
 Biennale du 20 au 23/11
 Sainte Barbe 29/11
 Marché de Noël le 30/11
 Illumination Noël, concert, restauration 05/12
 Atelier de Noël 07/12
 Fête de Noël et feu d'artifice le 12/12

VII - QUESTIONS DIVERSES

Point projet tyrolienne
 Projets CMJ

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h45

Relevé des délibérations examinées le 3 novembre 2025

Délibération	Objet	Décision
2025-11-001	Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif	Approuvée
2025-11-002	Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif	Approuvée
2025-11-003	Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable	Approuvée
2025-11-004	Contribution exceptionnelle 2026 au SDIS	Approuvée
2025-11-005	Projet aménagement bâtiment communal rue Honoré de Balzac	Approuvée
2025-11-006	Travaux aménagements sécuritaires abords école et demande de DETR	Approuvée
2025-11-007	Création d'un poste de Rédacteur	Approuvée
2025-11-008	Ajout du tableau des plafonds du RIFSEEP pour les emplois de catégorie B	Approuvée
2025-11-009	Décision modificative	Approuvée

LOIZON Eric, Maire	
SEGRETAIN Noémie, secrétaire de séance	